Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE ☒ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Pierre BLONDEAU, Président des Foulées d'Etival
Domicilié 16 avenue des Constellations 72700 St Georges du Bois ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du	Dimanche 7 avril 2024	à	8	heures
au	Dimanche 7 avril 2024	à	14	heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le 29 mars 2024

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2024-019

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO Maire d'Etival-lès-Le-Mans
Vu la demande ci-dessus.
Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;
Vu
Arrête :

M BLONDEAU Pierre, Président des Foulées d'Etival est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
Sur le parking du Parc de La Rivière d'Etival-lès-Le-Mans

Du	Dimanche 7 avril 2024	à	8	heures
Au	Dimanche 7 avril 2024	à	14	heures

à l'occasion des courses nature de l'Orne Champenoise
à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 29 mars 2024
Le Maire